

## Procès-verbal

Le lundi 03 juin 2024 à 19h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Sébastien PEREZ.

Secrétaire de la séance : Serge LEVERGEOIS

**Présents** : Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Valérie JAMPIERRE, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Monique RIVIERRE

Quorum atteint : oui

**Représentés** : Marianne PEROCHAU représentée par Sébastien PEREZ

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à : 19h05

### Ordre du jour

#### **Approbation du PV de la séance précédente**

#### **Délibérations:**

- Travaux logements rue Neuve : financement et demande de subvention
- Décisions du maire

#### **Intervention des délégués aux commissions extérieures**

#### **Questions diverses**

Le PV de la séance du 13 mai 2024 est approuvé à 10 voix pour

### **Travaux logements rue Neuve : financement et demande de subventions (D\_2024\_20)**

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet de rénovation de l'ancienne mairie, située 225 rue Neuve. Les deux logements existants seront rénovés thermiquement, et un logement accessible aux personnes à mobilité réduite sera créé au rez-de-chaussée.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé un projet, pour un montant prévisionnel de 209 182.36 €, auquel il faut rajouter les frais d'étude pour 1 650.00 € soit une estimation finale à 210 832.36 € hors taxes.

Monsieur le maire rappelle qu'un plan de financement a été validé en décembre 2023. Au vu des retours relatifs à la subvention de l'État à ce jour, le montant doit être revu à la baisse. Le plan de financement doit donc être actualisé en conséquence.

Pour la réalisation de ce projet, il est possible de demander des subventions selon le plan de financement suivant :

Subventions sollicitées		% des dépenses totales
Coût de l'opération	210 832.36	
État : fonds vert	34 233.50	16.24
Conseil Départemental : FAST	12 000.00	5.69
Conseil Régional	21 000.00	9.96
Autofinancement	143 598.86	68.11

Après délibération, le conseil municipal

- Valide le montant prévisionnel des travaux pour un montant de 210 832.36 euros HT et le plan de financement présenté
- autorise le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions relatifs au plan de financement présenté
- sollicite les aides de l'État, de la région Occitanie, du département du Lot au taux maximum, pour le financement de cette opération
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### Décisions du maire (D\_2024\_D3)

Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 2020\_12 du Conseil Municipal de Grézels en date du 23 mai 2020,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décisions du mois de mai 2024	Tarif	Date de signature
<b>Conventions salle des fêtes</b>		
Location du 11/05/2024	130 €	06/05/2024
Location du 15/06/2024	180 €	13/05/2024
Location du 22/06/2024	90 €	24/05/2024
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
PASSEDAT : fleurs 8 mai	60 €	07/05/2024
FABREGUE : fournitures administratives	353.14 €	07/05/2024
<b>Dépenses d'investissement</b>		
CAILHOL : conservation tableau et cadre "adoration des bergers"	19 422 €	17/05/2024

**Intervention des délégués aux commissions extérieures** : pas d'intervention

#### Questions diverses :

- Monsieur le maire informe le conseil des remerciements reçus de l'association VMEH et de celle de la chasse suite aux subventions accordées.
- Une offre d'achat pour le bâtiment de l'ancienne mairie a été reçue, pour un montant de 107 000 €. Le conseil sera convoqué le lundi 10 juin pour décider de la vente ou non.
- Le conseil communautaire se réunira à Grézels le 10 juillet 2024. Les conseillers sont invités à participer à la réunion et aideront pour le repas.
- Pour les élections du 9 juin, le bureau de vote sera composé comme suit :

Président du bureau : S. PEREZ

secrétaire : P. JOUCLAS

Suppléant du président : S. LEVERGEOIS

assesseurs titulaires : C. COGNÉ et Q. FOURNIÉ

Horaires	Président secrétaire	Assesseurs
8h – 12h	Sébastien PEREZ	Agnès CHAPELET-VOYE Christine COGNÉ
12h -13h	Sébastien PEREZ Patrick JOUCLAS	
13h -17h	Serge LEVERGEOIS	Quentin FOURNIÉ Valérie JAMPIERRE
17h -18h	Serge LEVERGEOIS	Monique RIVIERRE Marianne PEROCHEAU
Dépouillement 18h00	Tous	Tous

**Séance levée à : 19h55**

Procès-verbal approuvé à la majorité des votants lors de la séance du 10 juin 2024.

Le maire, Sébastien PEREZ

Le secrétaire de séance, Serge LEVERGEOIS

